



Lyon, le 5 octobre 2021

**COMITE D'INFORMATION ET
DE PARTICIPATION # 10
COMPTE - RENDU**

Date de la réunion :	Jeudi 16 septembre 2021
Horaires :	18h30 - 20h30
Lieu :	Maison du Projet Lyon Part Dieu 192 rue Garibaldi 69003 Lyon

Rappel de l'ordre du jour

1. Présentation des réorientations du projet urbain
2. Actualités du projet



SPL LYON PART-DIEU

192, rue Garibaldi - 69427 LYON Cedex 03

T. + 33 (0)4 28 000 600 - www.lyon-partdieu.com

Société Publique Locale au capital de 4 M€

805 376 613 - RCS LYON

Participants élus

VESSILLER	Béatrice	Vice-présidente à l'urbanisme et au cadre de vie, métropole de Lyon
BOFFET	Laurence	Vice-présidence à la participation et aux initiatives citoyennes, métropole de Lyon
DUBOIS-BERTRAND	Véronique	Maire du 3 ^e arrondissement de Lyon
SESSIECQ	Marion	Adjointe à la démocratie participative, politique de la ville et conseils de quartier, mairie du 3 ^e arrondissement
MAES	Bertrand	Adjoint au numérique, relation avec les mairies d'arrondissement, administration générale, Ville de Lyon ; conseiller Grands projets et Quartier Sans-Souci Dauphiné, mairie du 3 ^e arrondissement

Participants SPL, métropole et Ville

BOYRON	Ludovic	Directeur général, SPL Lyon Part-Dieu
BRUGE	Guillaume	Directeur de la communication et de la concertation, SPL Lyon Part-Dieu
LACROIX	Delphine	Directrice du projet urbain, SPL Lyon Part-Dieu
MILLE	Eloïse	Chargée de communication, SPL Lyon Part-Dieu
ALFANDARI	Laurine	Chargée de participation citoyenne, SPL Lyon Part-Dieu
KHALFOUN	Boucif	Responsable du service Participation et implication citoyennes, métropole de Lyon
FERE	Cécile	Chargée de mission auprès de l'adjoint au maire de Lyon délégué à l'urbanisme, l'habitat, le logement et l'aménagement

Elu excusé

MICHAUD	Raphaël	Conseiller Urbanisme, habitat, logement, aménagement, Ville de Lyon
---------	---------	---

Participants Société civile :

Architecture et Urbanisme	PERRAUDIN	Gilles
Architecture et Urbanisme	GAYER	Denis
Architecture et Urbanisme	BREGNAC	François
Bibliothèque municipale de Lyon	DEPARDAY	Clotilde
CIL Sans-Souci	MUNOZ	Aimé-Pierre
Club des entreprises Lyon Part-Dieu	BLACHIER	Pascal
Collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité (CARPA)	DOLGPOLOFF	Pascal

Collectif Part-Dieu	DUMAS	Gilbert
Conseil de quartier Dauphiné Sans-Souci	BARRET	Corinne
Conseil de quartier Dauphiné Sans-Souci	DELACROIX	Laurent
Conseil de quartier Brotteaux	REYNAUD	Gérard
Conseil de quartier Voltaire Part-Dieu	VALLON	Bernard
Conseil syndical Duguesclin	MOUNIER	Nicole
Conseil syndical Renaudel	LAVIGNE	Laurent
Conseil syndical Renaudel	MIARD	Arthur
DARLY (se déplacer autrement en région lyonnaise)	GIRARD	Bernard
Les Droits du Piéton	GASCOIN	Yves
Copropriété de la résidence Part-Dieu	OGIER	Yves
La Ville à Vélo	DEHAIS	Patrick
Maison du Vélo	CHEVALLIER	Françoise

20 participants, 16 structures représentées.

Excusé(s)

CIL Villetta-Paul Bert

Auditorium de Lyon

Invité(s) absent(s)

Archives départementales et métropolitaines

Mémorial national de la prison Montluc

CIL Sans-Souci

CIL Saxe-Brotteaux

CIL Voltaire-Part-Dieu

Conseil de développement de la métropole

Conseil de quartier Belleceombe

Conseil de quartier Villetta-Paul Bert

Locataires résidence Part-Dieu

Maison des taxis du Rhône

Maison des Rancy – annexe Part-Dieu

Résidence Desaix

1 – Réorientations du projet

Mots d'accueil

Véronique Dubois-Bertrand souhaite la bienvenue aux participants. Ce quartier minéral qu'est la Part-Dieu est en évolution et les réorientations insufflent une nouvelle dynamique au projet.

Laurence Boffet insiste sur la nécessité de transparence dans le débat démocratique et rappelle que les informations transmises lors de cette séance feront l'objet de délibérations au conseil métropolitain à la fin du mois de septembre et que les participants bénéficient de la primeur de ces informations.

Présentation des réorientations

Le document de présentation sera transmis avec le compte-rendu.

Béatrice Vessiller rappelle que les grands principes de la réorientation du projet sont des invariants non soumis à la concertation, contrairement à leur mise en œuvre (opérations d'espaces publics).

Le travail de rééquilibrage s'effectue depuis 1 an et demi avec les services des collectivités, la SPL Lyon Part-Dieu et l'architecte en chef François Decoster (L'AUC). C'est un projet ambitieux en termes de durabilité tout en veillant à maintenir un bilan financier équilibré de la ZAC Part-Dieu Ouest.

Rappel de quelques grands principes des réorientations :

- Evolution du PGC (programme global de construction) et du PEP (programme d'espace public) de la ZAC Part-Dieu Ouest
- Immobilier : fin des IGH (immeubles de grande hauteur – plus de 50m) ; 100 000m² de surface de plancher ne seront pas construits, dont 86 000m² de bureaux. Reste à construire 200 000m² de tertiaire, dont une grande partie sera fléchée vers l'écosystème économique local.
- De fortes prescriptions environnementales : préférence pour la rénovation/extension plutôt que la démolition/reconstruction notamment
- Politique habitat ambitieuse : aucune transformation de logements en bureaux, plus de logements abordables (40%) avec notamment l'intégration du BRS (bail réel solidaire).
- Plus d'espaces publics (+ 15%), plus frugaux favorisant la pleine terre et les îlots de fraîcheur, notamment la place du Lac doublée, la façade Garibaldi, la place des Martyrs, la place Béraudier et le boisement Bouchut à la place de la nouvelle voirie auparavant proposée.
- Concertation systématisée sur les opérations d'espace public.
- Voirie et flux : poursuite et approfondissement des aménagements au profit des modes actifs (piétons, cycles), reprise d'étude sur la rue des Cuirassiers avec insertion d'une double bande cyclable et massifs arborés, réouverture du passage Pompidou sous les rails pour les transports en commun, cycles, piétons et pas d'ouverture de la rue Bouchut depuis le boulevard Vivier Merle.

Questions/réponses

Le projet est plutôt bien reçu par l'ensemble des participants. Le Collectif Part-Dieu est satisfait de la prise en compte de certaines de leur proposition (non ouverture de la rue Bouchut) et prend acte de l'évolution du projet.

Voirie, circulation cycles et piétons

De nombreux problèmes de circulation sont à déplorer en ce moment. Une attention doit être portée sur les reports dans les petites rues adjacentes. (Gilbert Dumas, Collectif Part-Dieu)

- ➔ Le tunnel Vivier-Merle est en effet fermé jusqu'au 15 novembre, ce qui engendre des déviations dans les rues parallèles. Il n'y a pas eu de meures d'accompagnements contrairement à sa période de creusement en raison de la durée de la fermeture ; il faudra rester vigilant lors de sa réouverture pour voir si les problèmes persistent.

Des riverains et associations alertent sur la situation de la rue Flandin à la suite de la fermeture du parking-minute (Patrick Dehais, La Ville à Vélo)

- ➔ La métropole a fait le choix de fermer le parking minute en prévision des futurs travaux d'extension de la place de Francfort au sud. Un stationnement minute existe dans le parking sous-terrain. LPA est alerté sur le besoin d'améliorer la signalétique. Par ailleurs, la rue Flandin est à 2 sens de manière provisoire. Des études sont en cours pour expérimenter une remise en sens unique nord/sud avec séparateurs pour les pistes cyclables.

Les associations vélo souhaitent échanger plus régulièrement avec la SPL lors d'ateliers thématiques. D'autres représentants de la société civile insistent sur l'importance de croiser les points de vue entre cyclistes, piétons et automobilistes. (Patrick Dehais, La Ville à Vélo & Françoise Chevallier, Maison du vélo)

- ➔ La SPL est d'accord pour augmenter les échanges avec les associations d'usagers et proposera une méthodologie.

Qu'en est-il du stationnement vélo du côté est de la gare ? (Françoise Chevallier, Maison du vélo)

- ➔ 500 places de stationnement sécurisé seront ouvertes dans la galerie Villette en 2022, en plus des 1500 prévues à l'ouest sous la place Béraudier. Par ailleurs, un espace de stationnement sécurisé temporaire est envisagé sous la place de Milan à horizon 2025.

Des voitures pourront-elles circuler sur le boulevard Vivier-Merle ? (M.Dolgopoloff, CARPA)

- ➔ Les voitures peuvent circuler uniquement dans la direction nord/sud à partir de la rue Desaix. La rue Bouchut (en rénovation temporaire actuellement) ne sera pas ouverte aux voitures, donc le boulevard Vivier-Merle non plus (qui devait être le lieu de transit pour rejoindre Bouchut).

Le trottoir sud du passage Bonnel sous les voies ferrées a été élargi et une voie de circulation supprimée. Qu'en est-il du trottoir nord, encore très étroit ? Un trou est d'ailleurs présent et dangereux pour les piétons. (Gascoin, les Droits du piéton)

- ➔ Cette configuration est actuellement à l'étude. Le trou sera signalé au service compétent.

Opérations immobilières et PEM (pôle d'échange multimodal)

Quel est le projet envisagé sur la place de Milan ? (Gilbert Dumas, collectif Part-Dieu)

- ➔ Comme prévu, la place de Milan sera démolie à l'exception du bâtiment B12 (Sytral). La démolition a déjà commencé, avec le désamiantage en cours du bâtiment B5, le plus proche de la gare. C'est un parti pris très fort qui permettra de recentrer l'espace public sur le boulevard Vivier Merle, et non plus à l'intérieur, dans les espaces très enclavés actuels qui dysfonctionnent. Le bâtiment de bureaux Sytral-Keolis le long des rails sera quant à lui réhabilité.

Où en sont les négociations avec France TV pour la réalisation du boisement Bouchut ? (Patrick Dehais, la Ville à vélo)

- ➔ Les négociations sont en cours pour acheter la partie du terrain qui serait nécessaire à l'espace public.

Les agrandissements actuels de la gare Part-Dieu vont répondre à la saturation actuelle sans penser le long terme. Cela est-il pris en compte ? (Gilbert Dumas, Collectif Part-Dieu)

- ➔ Les traversées piétonnes seront améliorées avec les galeries latérales et le hall Pompidou. La gare est en effet saturée et la voie L permettra de réduire cela dès 2022. Un projet de nouvelles voies et de gare souterraine avait été présenté lors d'un débat public sur le nœud ferroviaire lyonnais il y a 2 ans. C'est un projet à long terme, il fallait d'abord répondre aux problèmes de saturation urgents.

Nuisances chantier et logistique urbaine

Certains riverains subissent des nuisances depuis 10 ans (Renaudel, Desaix, Lac...). Comment améliorer la qualité de vie de ces habitants pendant les travaux, notamment en termes de passage de véhicules ? Les riverains ne voient pas s'améliorer leur qualité de vie (Laurent Lavigne, hab. Renaudel)

- ➔ La SPL a tout à fait conscience des nuisances engendrées par la période de chantier. L'accès en voiture au centre commercial est par ailleurs très difficile, même si seul 5% de ses usagers viennent en voiture ; la chalandise du CC est très large (Isère, Ain...). Il faudrait développer les flux en TER et transports en commun, à échelle de la métropole.
- ➔ Sur les chantiers, le système de logistique urbaine [Réguly](#) a été mis en place pour éviter les nuisances liées aux camions de chantier, les retombées sont très positives. La SPL a une charte pour des chantiers propres et reste toujours à l'écoute des remontées, notamment via le formulaire en ligne ou la boîte mail info@lyon-partdieu.com.
- ➔ Laurence Boffet suggère l'organisation de temps d'échange, de débat autour de la question de la logistique du dernier kilomètre, enjeu central dans les questions de livraison de quartiers commerçants. Madame Laurence Vessiller annonce qu'un schéma directeur sur l'approvisionnement des commerces et la logistique urbaine est actuellement en cours de création à échelle métropolitaine.

Programme d'espaces publics et futurs espaces verts

Les réorientations prévoient une trame verte considérable avec plusieurs espaces verts de grande importance. Quelle identité et quelle cohérence donner à ces futurs espaces verts et à la trame liante ? (François Bregnac, Architecture & urbanisme)

- ➔ C'est une chose qui pourra être mise à la concertation avec les riverains et usagers, pour réfléchir collectivement à la trame verte.

Une bienveillance devra être apportée aux marcheurs, notamment marcheurs malvoyants. (M.Dolgopoloff, CARPA)

- ➔ La SPL rappelle qu'il ne s'agit pas de bienveillance mais d'un véritable invariant réglementaire et essentiel. La SPL organise des ateliers sur chaque opération d'espace public avec la commission accessibilité de la Ville et de la métropole.

Quel projet sur la place du Lac ? (M.Dolgopoloff, CARPA)

- ➔ La cité administrative d'Etat sera détruite et reconstruite sur le Lot J (accolé au centre commercial), ce qui libérera son emprise et permettra d'étendre la place du Lac au nord, jusqu'au pied de la tour Crayon, d'ici 2026. La rue du Lac sera également reprise dans le même temps.

Qu'en est-il du projet de crèche sur l'esplanade Mandela ? (Barret, Conseil de quartier Sans-Souci Dauphiné)

- ➔ Le projet de crèche en plein-air, qui accueillera une vingtaine d'enfants, est bien proposé sur le square Alban Vistel (sud de l'esplanade Mandela), à la place de l'actuel espace canin, qui va être déplacé au nord du fort Montluc. L'avant-projet a été validé il y a peu de temps.

2 – Actualités du projet

Journées du patrimoine



La SPL participe comme chaque année aux [journées européennes du patrimoine](#) avec ouverture de la maison du projet, visites de chantier, promenade urbaine et jeu de piste pour le jeune public.

Concertation/médiation esplanade Mandela

La [concertation sur l'esplanade Mandela](#) se poursuit. L'avant-projet a été validé cet été. Débute une phase de médiation autour du mobilier installé en préfiguration des travaux : 2 bancs monumentaux et des agrès sportifs. Des [journées sportives](#) sont organisées les 26, 26, 29 et 30 septembre pour animer le lieu, faire connaître le projet et tester les nouveaux usages.

Le programme complet de médiation du semestre est disponible en version papier ou sur le site internet (promenades urbaines, ateliers enfant archiludiques, running des chantiers...).



Le prochain comité d'information et de participation aura lieu en décembre 2021. L'équipe de la SPL contactera les participants prochainement pour leur transmettre la date arrêtée.